



Compte-Rendu de l'entrevue DASEN-Intersyndicale-Directeurs du 3 février 2016

Quelques 280 directeurs d'écoles de moins de 4 classes sont concernés par la circulaire de sept 2014 et ont droit à 4 ou 10 jours de décharges annuels. Ce dispositif n'est à ce jour pas réalisé.

L'IA-DASEN se dit être bien consciente du problème et précise que notre revendication est bien légitime, MAIS la pénurie bien réelle en moyens de remplacements conduit les IEN à prioriser les autres remplacements (devant élèves).

Nous précisons que c'est bien là le sujet de notre revendication : cette situation est due au choix d'organiser ces décharges en utilisant les ZILS. C'est pourquoi l'intersyndicale revendique la création de postes spécifiques, dédiés à cette seule mission.

Tout d'abord réticente, notre DASEN nous a affirmé :

« Sur le principe de créer des moyens dédiés, c'est une piste que je m'engage à explorer... ». Elle a aussi reconnu que « c'est le moyen le plus opérant pour être le plus équitable possible ».

Mais son incapacité à s'engager fermement sur la mise en œuvre d'une circulaire qui, normalement, s'impose à elle nous interroge ! A d'autres occasions, elle a montré sa capacité à faire des choix et à les assumer. Sa prudence sur ce dossier ne nous incite pas forcément à l'optimisme. De même, le « nous y travaillons » lancé par l'adjoint à l'IA-DASEN n'est pas de nature à nous rassurer. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là d'une vieille stratégie de l'administration : faire traîner en longueur pour essayer d'épuiser l'énergie de la contestation.

Par ailleurs, cette circulaire est limpide sur la répartition de ces décharges : pour les écoles de 3 classes à la rentrée 2015 et pour les écoles de 2 et 3 classes à la rentrée 2016, ce sont 10 jours fractionnables **(1 par mois)** qui doivent être attribués. Devant l'incompréhensible volonté de l'IA-DASEN d'établir une autre répartition des jours sur l'année (ce qui complexifie l'organisation des remplacements et disqualifie l'idée des postes spécifiques dédiés aux décharges), nous avons réaffirmé que cette régularité est indispensable pour le travail des directeurs.

Elle nous a ensuite indiqué qu'elle ne pouvait créer ainsi les 16 postes nécessaires avec les moyens à sa disposition mais qu'elle essaierait de répondre à cette revendication, par palier, sur deux rentrées. **Nous attendons donc le 22 février pour voir si dans ses projets de carte scolaire, de tels postes apparaîtront.**

Dans l'urgence de cette année, elle va d'abord veiller à rendre les décharges équitables sur le département. En clair, elle va distribuer la pénurie de manière égale pour toutes et tous.

En attendant, le sujet reste à suivre. Nous le suivrons.